

	Documentation Technique de Référence	Liste	
		DTR	V0
			Version du 01/09/11
Glossaire			

Accord de Rattachement à un Périmètre d'Equilibre	Accord entre un client et un responsable d'équilibre en vue du rattachement d'un élément d'injection ou de soutirage au périmètre d'équilibre de ce dernier.
Alimentation principale	Ensemble des ouvrages de raccordement du même domaine de tension, strictement nécessaires par leur capacité, en fonctionnement simultané, à l'alimentation normale du site.
Antenne de raccordement	Ensemble des ouvrages HTA créés entre le PDL et le réseau existant. L'antenne est simple dans une structure de réseau aérosouterrain ; elle est généralement double dans une structure de réseau souterrain (coupure d'artère, double dérivation).
AU	Autorisation d'urbanisme, document administratif donnant le droit d'intervention pour la réalisation du dossier.
Branchement individuel BT	Parties terminales du réseau public de distribution BT nécessaires au soutirage et/ou à l'injection sur le réseau public de distribution BT d'une partie ou de la totalité de l'énergie consommée et/ou produite par l'installation du demandeur. Le branchement est limité à l'amont par le dispositif de raccordement au réseau, soit le plus proche support de réseau pour un branchement aérien ou aérosouterrain et le système de dérivation ou de raccordement pour les branchements souterrains. Il est limité à l'aval par la limite de concession, soit les bornes de sortie du disjoncteur général pour un branchement à puissance limitée et les bornes de sortie du dispositif de sectionnement général pour un branchement à puissance surveillée.
BT	La basse tension est supérieure à 50 volts et inférieure à 1000 volts, pour la distribution auprès des particuliers ou des professionnels ayant une installation dont la puissance ne dépasse pas les 250 kVA.
CARD	Contrat d'Accès au Réseau de Distribution d'électricité, conclu avec l'utilisateur final, pour une utilisation en soutirage.
CARD-I	Contrat d'Accès au Réseau de Distribution d'électricité, conclu avec l'utilisateur final, pour une utilisation en injection.
Catalogue de prestation	Catalogue publié par VIALIS, conformément à la communication de la CRE du 24 décembre 2003, présentant l'offre de VIALIS aux fournisseurs d'électricité et aux clients finals en matière de prestations. Il présente les modalités de réalisation et de facturation des prestations.
Charge non linéaire	Une charge est dite non linéaire lorsque le courant qu'elle absorbe n'a pas la même forme que la tension qui l'alimente.
Chute de tension	Baisse de tension par rapport à la tension nominale survenant de manière répétitive et sur de longues périodes de temps.
Client	Utilisateur du réseau consommant de l'énergie électrique achetée à un distributeur via un contrat. La commission de régulation de l'énergie a retenu la segmentation suivante des utilisateurs de réseaux : C1 : client soumis à un contrat CARD C2 : client HTA avec contrat unique et courbe de charge mesurée C3 : client HTA avec contrat unique et courbe de charge profilée C4 : client BT > 36 kVA avec contrat unique C5 : client BT < 36 kVA avec contrat unique
Client éligible	Consommateur qui peut faire jouer la concurrence pour la fourniture de son électricité.

	Documentation Technique de Référence	Liste	
		DTR	V0
			Version du 01/09/11
Glossaire			

Collectivité concédante	<p>La collectivité concédante, en principe la commune, est juridiquement l'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité. La loi prévoit que les communes puissent se regrouper pour organiser ce service public. Cette intercommunalité prend le plus souvent la forme d'un syndicat, d'une communauté de communes, d'une communauté d'agglomération ou d'une communauté urbaine.</p> <p>La collectivité concédante assure généralement les trois domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la négociation du contrat de concession avec le Distributeur, - la signature du contrat et le contrôle du concessionnaire, - l'exercice de la maîtrise d'ouvrage de certains travaux de réseau
Commission de régulation de l'énergie (CRE)	Autorité administrative indépendante, organisée par les lois du 10 février 2000 et du 3 janvier 2003. Elle est le régulateur de l'ouverture à la concurrence .
Compteur	Equipement de mesure d'énergie.
Concession	<p>La concession est une délégation de service public. Le concédant confie à un concessionnaire, entreprise publique ou privée, la responsabilité de gérer un service public sur son territoire. Les conditions de cette délégation sont portées dans un contrat de concession.</p> <p>Les caractéristiques essentielles de ce contrat sont pour le concessionnaire:</p> <ul style="list-style-type: none"> - un droit exclusif sur l'exercice du service concédé - la possibilité d'utiliser les voies publiques pour l'implantation du réseau et des ouvrages - la rémunération par le tarif appliqué aux usagers du service, afin de couvrir les coûts d'exploitation et le financement des investissements.
Consuel	Comité national pour la sécurité des usagers de l'électricité (CONSUEL), agréé par l'arrêté du 17 octobre 1973 pour exercer le contrôle de la conformité des installations électriques intérieures aux règlements et normes de sécurité en vigueur.
Contrat unique	Contrat regroupant fourniture et accès / utilisation des réseaux, passé entre un client et un fournisseur relatif à un ou des points de livraison raccordé au réseau BT. Il suppose l'existence d'un contrat GRD-F préalablement conclu entre le fournisseur concerné et le distributeur local.
Courant électrique	Déplacement d'ensemble de porteurs de charge électrique (électrons) dans un matériau conducteur.
Courant de court circuit	Surintensité résultant d'un court circuit dans un appareil électrique
Court circuit	Chemin conducteur accidentel ou intentionnel entre deux parties conductrices, rendant leur différence de tension nulle ou proche de zéro.
CRAE	Contrat de Raccordement, d'Accès et d'Exploitation, conclu entre le gestionnaire de réseau et le client producteur pour définir les modalités d'injection de la production sur le réseau.
Creux de tension	Diminution brusque de la tension de fourniture à une valeur comprise entre 90% et 1% de la tension contractuelle, suivie du rétablissement de la tension après un court laps de temps.
Demandeur	Personne physique ou morale à qui la proposition technique et financière a été adressée, qui peut être le propriétaire ou le constructeur. Pour une installation de production, le demandeur est celui qui a fourni l'autorisation administrative permettant l'entrée dans la file d'attente.

	Documentation Technique de Référence	Liste	
		DTR	V0
			Version du 01/09/11
Glossaire			

Déséquilibre de la tension	<p>Le Distributeur met à disposition de sa clientèle un ensemble de trois tensions sinusoïdales appelé système triphasé. Ces trois tensions ont théoriquement la même valeur efficace et sont également décalées dans le temps. Un écart par rapport à cette situation théorique est caractéristique d'un système déséquilibré.</p> <p>En pratique, des charges dissymétriques raccordées sur les réseaux sont à l'origine des déséquilibres. Si le système triphasé au point de livraison d'un client est déséquilibré, le fonctionnement d'un appareil triphasé peut être perturbé : le système de courants qui le traverse est lui-même déséquilibré, ce qui peut provoquer des échauffements et, dans le cas des machines tournantes, une diminution de leur couple.</p>
DICT	Déclaration d'Intention et de Commencement des Travaux, à adresser à chaque exploitant de canalisation (eau, télécom, ...) au moins 10 jours avant le début des travaux à proximité d'autres canalisations.
Distributeur	Désigne le gestionnaire du réseau public de distribution HTA et BT tel que décrit dans les contrats d'accès au réseau.
Ecart	Différence dans le périmètre d'un Responsable d'Equilibre entre la totalité de l'énergie injectée et la totalité de l'énergie soutirée.
Eligibilité	Le cadre de l'éligibilité est fixé par l'article 22 de la loi n° 2000-108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité complété par le décret n°2004-597 du 23 juin 2004. Les clients éligibles sont autorisés à mettre en concurrence leur(s) fournisseur(s) d'électricité et à négocier librement les prix et les modalités de la fourniture. Depuis le 1er juillet 2004, cela concerne tous les clients professionnels, les entreprises, les collectivités locales, travailleurs indépendants, agriculteurs, ...
Entreprise locale de distribution d'électricité ELD	<p>A ce jour, près de 175 entreprises locales de distribution, assurent la distribution d'électricité d'environ 5% d'utilisateurs. La loi du 8 avril 1946, relative à la distribution publique de l'électricité, a maintenu ces entreprises.</p> <p>Ces entreprises sont fédérées au sein de trois organisations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'ANROC, Association Nationale des Régies de Service Public et des Organismes Constitués - La FNCCR, Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies - La FNSICAE Fédération Nationale des Sociétés d'Intérêt Collectif Agricole d'Electricité
Equipement	Appareil électrique.
Equipement de télérelève	Ensemble de compteurs ainsi que les moyens de communication associés utilisés par le distributeur pour le comptage des quantités d'énergie électrique injectées et soutirées par le site sur le réseau.
Fiche de collecte	Fiche de collecte des caractéristiques techniques détaillées de l'installation d'un producteur, prévue en accompagnement de la procédure de traitement des demandes de raccordement des installations.

	Documentation Technique de Référence		Liste	
			DTR	V0
			Version du 01/09/11	
		Glossaire		

Fluctuation lente de tension	Couvre les phénomènes où la valeur efficace de la tension de fourniture évolue de quelques pour-cents autour de la tension contractuelle, mais reste assez stable à l'échelle de quelques minutes. La valeur efficace de la tension est mesurée en moyenne sur une durée de dix minutes. La tension de mise à disposition en un point du réseau peut fluctuer, à l'échelle journalière, hebdomadaire ou annuelle, sous l'effet de variations importantes de la charge des réseaux ou des changements des schémas d'exploitation (suite par exemple à des aléas de production ou des avaries). Des dispositifs de réglage de la tension installés dans les postes de transformation du distributeur contribuent à limiter ces fluctuations.
Fluctuation rapide de tension	Couvre tous les phénomènes où la tension de fourniture présente des évolutions qui ont une amplitude modérée, mais qui peuvent se produire plusieurs fois par seconde. Ces phénomènes peuvent donner lieu à un papillotement de la lumière appelé également "flicker". On appelle "à-coup de tension" une variation soudaine, non périodique de la valeur efficace de la tension, qui se produit à des instants aléatoires à partir d'une valeur de la tension comprise dans la plage contractuelle.
Fréquence	Taux de répétition de la composante fondamentale de la tension de fourniture. La valeur de la fréquence est mesurée en moyenne sur une durée de dix secondes. La fréquence est une caractéristique de la tension qui est la même en tout point d'un réseau alternatif de grande taille.
Gestionnaire du Réseau Public de Distribution	Entreprise publique ou privée chargée des missions définies à l'Article 2 de la loi n° 2000-108 du 10 février 2000, notamment l'exploitation, l'entretien et le développement du Réseau Public de Distribution.
Harmonique	Une tension déformée de fréquence fixe 50Hz est la superposition d'une sinusoïde à 50Hz, appelée fondamental, et de sinusoïdes de fréquences multiples de 50Hz appelées harmoniques. Une harmonique à 100Hz est dite de rang 2.
HTA	C'est la haute tension de la distribution appelée aussi moyenne tension ou HTA. Cette tension est comprise entre 1 000 volts (1 kV) et 50 000 volts (50 kV). (Cf. décret 88- 1056 du 14 novembre 1988).
HTB	C'est la gamme de tension réservée au réseau de transport d'électricité, exploité en France par RTE. Les tensions électriques correspondantes varient de 50 000 volts à 400 000 volts. L'appellation technique en est HTB. (Cf. décret 88-1056 du 14 novembre 1988).
Injection	Production physique ou achat d'énergie (importation déclarée) qui sert à alimenter un périmètre donné.
Installation de consommation	Unité ou ensemble d'unités de consommation de l'électricité installée sur un même site, exploité par le même utilisateur et bénéficiant d'une convention de raccordement unique.
Installation de production	Groupe ou ensemble de groupes de production d'électricité installé sur un même site, exploité par le même producteur et bénéficiant d'une convention de raccordement unique.
Installation intérieure	Installation sans ses postes de livraison HTA et ses éventuels branchements Individuels BT.
Kilowattheure (kWh)	Unité de mesure d'énergie correspondant, par exemple, à la consommation d'un appareil électrique de mille Watts pendant une heure.
Liaison au réseau BT	Partie d'un branchement individuel BT située entre le dispositif de raccordement au réseau et le coupe-circuit principal individuel placée en limite de domaine public

	Documentation Technique de Référence	Liste	
		DTR	V0
			Version du 01/09/11
Glossaire			

Limite de concession	Point de séparation entre les ouvrages en concession et les ouvrages étant la propriété de l'utilisateur.
Maitre d'œuvre	Personne physique ou morale qui est responsable du bon déroulement des travaux, et de la marche à suivre avec les équipes techniques.
Maitre d'ouvrage	Personne physique ou morale qui décide des travaux, en définit les modalités et en assure le financement.
Moyen de transformation (transformateur)	Matériels bobinés permettant d'élever ou d'abaisser la tension électrique. Ces matériels assurent l'interface entre les réseaux de tensions différentes: ils sont installés au niveau des postes électriques (postes sources HTB/HTA, postes HTA/BT) ou sur poteaux (transformateurs HTA/BT).
Non discrimination, transparence, objectivité	<p>Une pratique est réputée discriminatoire si :</p> <ul style="list-style-type: none"> - elle conduit à apporter aux interlocuteurs des gestionnaires de réseau public des informations et/ou des conditions de traitement différentes - lorsque ces différences ne sont pas justifiées par une différence effective de situation vis-à-vis de la demande considérée, des caractéristiques du réseau public de distribution ou des missions de son gestionnaire <p>Les éléments pris en considération par VIALIS doivent être objectifs et transparents.</p> <p>L'objectivité se caractérise comme l'adossement à des référentiels textuels : lois et règlements. Ces référentiels peuvent aussi être techniques : normes, mesures.</p> <p>La transparence suppose que toutes les informations utiles à la compréhension des éléments utilisés par VIALIS soient connues et accessibles aux utilisateurs.</p>
Ouvrage de raccordement	Désigne tout élément de réseau (cellule, ligne aérienne, canalisation souterraine, ...) reliant le réseau public de distribution à l'installation.
PDC Point de Comptage	Point physique où sont placés les compteurs ou, le cas échéant, les transformateurs de mesures destinés au comptage de l'énergie.
PDL Point de Livraison	Point physique convenu entre un utilisateur et un gestionnaire de réseau pour le raccordement au réseau public de distribution, ce qui correspond à la notion de point physique de raccordement utilisée dans l'annexe du décret n°2002-1014 du 19 juillet 2002. Il coïncide généralement avec la limite de propriété des ouvrages.
PTF	Proposition Technique et Financière, document apportant toutes les données nécessaires (données administratives, techniques et financières) pour la réalisation d'un projet.
Puissance limitée	Seuil souscrit dans une plage de puissance inférieure à 36kVA, et limité par un disjoncteur à la valeur souscrite auprès du gestionnaire.
Puissance surveillée	Seuil souscrit dans une plage de puissance supérieure à 36kVA et inférieure à 250kVA, et surveillé par un appareil de mesure.
Puissance de raccordement	Puissance maximale en soutirage ou en injection de l'installation de l'utilisateur prise en compte pour dimensionner les ouvrages de raccordement. Celle-ci est donnée pour la totalité de l'installation.

	Documentation Technique de Référence	Liste	
		DTR	V0
			Version du 01/09/11
Glossaire			

Poste de livraison	Ensemble des matériels électriques situés entre d'une part le point de raccordement de l'Installation au RPD HTA et d'autre part les bornes de sortie du dispositif de sectionnement ou de mise à la terre situé immédiatement en aval des transformateurs de courants associés au compteur du dispositif de comptage de référence servant à la mesure des énergies active et réactive soutirées par l'installation au point de livraison.
Poste source	Ouvrages du RPD et du RPT servant à transformer une tension HTB en tension HTA et à aiguiller l'énergie électrique vers un ensemble de canalisations HTA appelées « départs ». Le poste source est également équipé de dispositifs de protection contre les courts-circuits de ses propres ouvrages et des départs HTA, d'automatismes de régulation et de reprise de service et d'outils de surveillance et de commandes locales et à distance.
Responsable d'Equilibre	Personne morale ayant signé avec RTE un Accord de Participation pour la qualité de responsable d'équilibre, reconnaissant devoir compenser financièrement les écarts constatés dans le périmètre d'équilibre, entre l'électricité injectée et l'électricité consommée.
Réseau public de distribution	Désigne le réseau public de distribution, qui est constitué des ouvrages compris dans les concessions de distribution publique d'électricité, en application des articles rédigés à ce sujet.
RTE	Réseau de Transport d'Electricité, désigne le gestionnaire de réseau public de transport d'électricité au niveau THT (très haute tension : 400 000 Volts et 225 000 Volts) et HTB (haute tension de type B : 90 000 Volts et 63 000 Volts).
Site	Etablissement identifié par son numéro d'identité au répertoire national des entreprises et établissements (numéro SIRET).
Soutirage	Consommation physique ou vente d'énergie (exportation déclarée) qui représente la consommation d'un périmètre donné.
Surtension impulsionnelles	En plus des surtensions à 50 Hz, les réseaux HTA peuvent être le siège de surtensions impulsionnelles par rapport à la terre, dues, entre autres, à des coups de foudre. Des surtensions impulsionnelles dues à des manœuvres d'appareils peuvent également se produire sur les réseaux HTA du distributeur ou sur les réseaux des utilisateurs. La protection contre les surtensions d'origine atmosphérique nécessite soit l'emploi de dispositifs de protection (parafoudres), soit l'adoption de dispositions constructives appropriées (distances d'isolement par exemple). Compte tenu de la nature physique des deux phénomènes ci-dessus (dans la gamme de quelques kHz à quelques MHz), le distributeur n'est pas en mesure de garantir des niveaux qui ne seraient pas dépassés chez les clients. En conséquence, ceux-ci devront prendre toutes les mesures nécessaires pour se protéger.
Tarifs d'Utilisation des Réseaux	Tarifs d'utilisation des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité, publiés au Journal Officiel de la République Française.
Télérelève	Action qui consiste à communiquer avec le compteur à distance à l'aide d'une ligne téléphonique (RTC ou GSM).
Téléreport	Renvoi des données de consommation de chaque compteur individuel vers un central.
Tension contractuelle	Référence des engagements du distributeur en matière de tension. Sa valeur, fixée dans les conditions particulières, peut différer de la tension nominale.

	Documentation Technique de Référence	Liste	
		DTR	V0
			Version du 01/09/11
Glossaire			

Tension de fourniture	Valeur de la tension que le distributeur délivre au point de livraison de l'utilisateur à un instant donné.
Tension nominale	Valeur de la tension utilisée pour identifier un réseau ou un matériel.
Transformateur	Matériel bobiné permettant d'élever ou d'abaisser la tension. Ils assurent l'interface entre les réseaux de tensions différentes.
TURPE	Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Electricité, proposé par la commission de régulation de l'énergie et approuvés par les ministres chargés de l'économie et de l'énergie.
Utilisateur	Toute personne physique, ou tout établissement d'une personne morale, directement desservi ou alimentant le réseau public de transport ou de distribution.
VdC	Ville de Colmar, appellation donnée à municipalité, représentante légale du domaine public.

